

DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

DÉPÔT DES DEMANDES : SUR RDV UNIQUEMENT au www.ville-schirmeck.fr

RETRAIT DES PIÈCES D'IDENTITÉ : SANS RDV

A NOTER :

- La présence du demandeur est obligatoire lors du dépôt du dossier et au retrait de la carte d'identité
- Les mineurs doivent être présents lors du dépôt d'une demande de carte d'identité
- **La prise d'empreintes s'effectue à partir de 12 ans**
- **Pré-demande possible en ligne sur le site <http://ants.gouv.fr>**

Pièces à fournir et à ramener impérativement lors du dépôt de la demande

1) 1^{ÈRE} DEMANDE :

- **Dossier de demande complété (dossier cartonné à récupérer en mairie ou pré-demande à imprimer sur le site de l'ANTS.**
- Copie intégrale de votre acte de naissance datant de **moins de 3 mois**,
- Justificatif de domicile (*facture d'électricité, gaz, téléphone (fixe, internet, portable), avis d'imposition sur les revenus, locaux ou fonciers, assurance habitation*) **de moins d'un an**
- 1 photo d'identité récente (moins de 6 mois) : de face et tête nue, **sans lunettes**, le regard droit et la bouche fermée, sur fond neutre et uni, en couleur ou en noir et blanc, aux normes de vigueur (**ne pas découper la photo**)
- Pour les mineurs : carte d'identité du représentant légal qui **signe** la demande et le reçu lors du rdv

2) RENOUVELLEMENT :

- Dossier de demande complété
- Justificatif de domicile (*facture d'électricité, gaz, téléphone (fixe, internet, portable), avis d'imposition sur les revenus, locaux ou fonciers, assurance habitation*) **de moins d'un an**
- Ancienne carte d'identité
- 1 photo d'identité récente (moins de 6 mois) : de face et tête nue, **sans lunettes**, le regard droit, la bouche fermée, sur fond neutre et uni, en couleur ou en noir et blanc, aux normes de vigueur (**ne pas découper la photo**)
- **Si CNI périmée de plus de 5 ans** : Copie intégrale de votre acte de naissance datant de **moins de 3 mois**.
- Pour les mineurs : carte d'identité du représentant légal qui **signe** la demande et le reçu lors du rdv (présence obligatoire)

INFORMATIONS :

- **Perte ou de vol** : idem 1^{ère} demande, et joindre la déclaration de perte ou de vol et 25 € en timbres fiscaux (à acheter au bureau de tabac ou en ligne : <https://timbres.impots.gouv.fr>) et une pièce d'identité avec photo (passeport/ permis...)
- **Changement d'état civil** : joindre acte de mariage ou acte de décès du conjoint de moins de 3 mois
- **Pièces à fournir en cas d'hébergement par un tiers** : Justificatif de domicile de l'hébergeant + pièce d'identité de l'hébergeant + attestation sur l'honneur de l'hébergeant certifiant la résidence du demandeur à son domicile depuis plus de 3 mois
- **RENOUVELLEMENT ANTICIPE DES CARTES D'IDENTITE PROROGÉES DE 10 à 15 ANS (cartes établies à partir du 1^{er} janvier 2004) :**
Justifier d'un déplacement dans un pays étranger par la production d'une attestation sur l'honneur

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REJETE PAR LE CENTRE EN CHARGE DE L'ETABLISSEMENT DES CARTES